

# BULLETIN D'INFORMATION

## JANVIER 2026

**Monsieur le Maire de Meyronne  
et toute l'équipe du conseil municipal**



**vous présentent leurs meilleurs voeux  
pour l'année**

**2026**

## Le Mot du Maire :

2025 c'est fini, année marquée, comme toutes les années par son lot de joie, par nos échecs et nos réussites.

2026 s'avance, cette année sera marquée par les élections municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars prochain.

Le mode de scrutin a totalement changé (liste complète, pas de panachage), tout ceci vous sera expliqué dans ce bulletin.

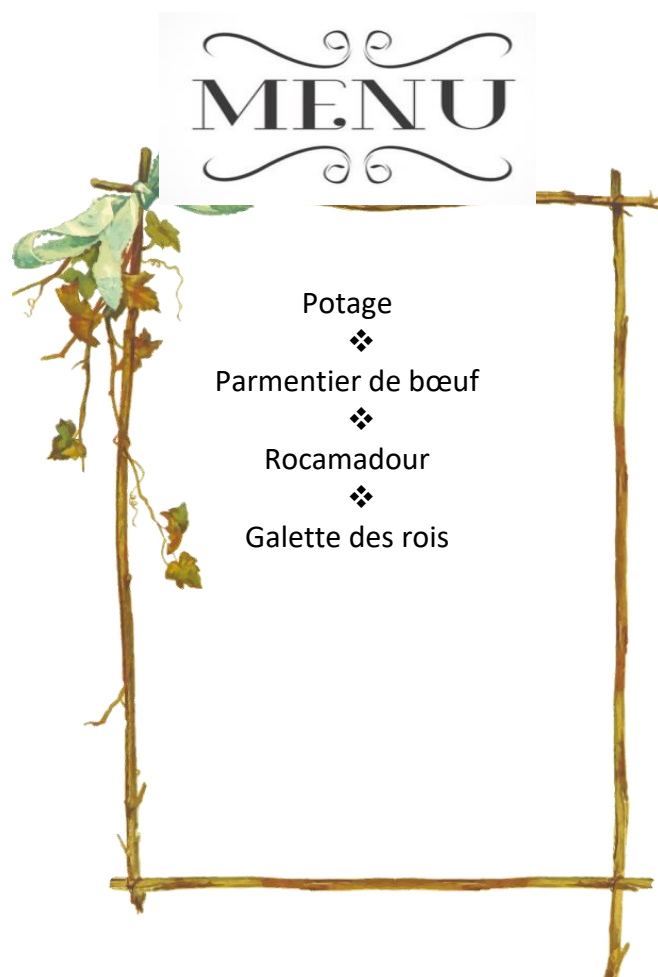
En ce début d'année, je tiens à remercier le conseil municipal pour son implication, son travail au quotidien qui permet la réalisation des travaux, de répondre à nos attentes, sans oublier les associations dans lesquelles vous êtes nombreux à vous impliquer ainsi que le personnel communal.

A ce sujet, Mélanie Martin quitte son poste de secrétaire de mairie, elle est remplacée par Mathilde Bret à qui nous souhaitons la bienvenue.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous présenter à tous nos vœux de santé, de bonheur et de réussite pour vos projets.

Bonne année 2026 à tous et à toutes.

Pour bien commencer cette nouvelle année, le conseil municipal vous invite à partager notre traditionnel repas le Dimanche 25 janvier 2026 à 12h00.



Pensez à amener vos couverts et à réserver auprès de Joelle Vincent ( 06 86 91 95 46) ou Fabienne LONGE ( 06 88 67 52 29). Une participation de 6 euros est demandée.

## Les travaux à venir pour 2026 :

- ✓ Les travaux d'aménagement du futur lotissement du Suquet débuteront mi-janvier avec l'entreprise Brousse. Ils concerneront la voirie, le tout à l'égout, l'eau, l'électricité et la fibre.
- ✓ Une étude sur la réhabilitation de la maison du Suquet a été lancée.

## Les animations à l'initiative du conseil municipal en 2025 :

### LE JOUR DE LA NUIT :

Pour la cinquième année consécutive le 11 octobre, le conseil municipal avait répondu favorablement à l'organisation de cette manifestation nationale. Afin de prendre part à l'évènement l'équipe municipale proposait aux personnes intéressées une marche nocturne de la place du village jusqu'au Pech Toulomo à Mayrac. L'évènement a regroupé une dizaine de personnes seulement.



### CINE BELLE ETOILE MEYRONNE 2025 :

Lundi 21 juillet 2025 la commune vous a proposé la diffusion du film « L'école du bout du monde » de Pawo Choyning Dorji dans le cadre de la soirée Ciné Belle Etoile en partenariat avec Cauvaldor.

La météo capricieuse nous a contraint à projeter le film dans la cour de l'école. Malgré le froid, vous êtes venus nombreux : Meyronnais, vacanciers et habitants de communes voisines participer à cette soirée.

En animation et avant projection en lien avec le film, la bibliothèque a ouvert ses portes, nous avons mis également à disposition des jeux en bois et l'association « le sourire de l'espoir au Maroc » a profité de cet évènement pour présenter les actions qu'elle mène au Maroc auprès des écoles depuis plusieurs années.

Nous remercions les membres de l'association « le sourire de l'espoir au Maroc » pour son intervention, l'équipe animation de la maison de retraite de martel pour le prêt des jeux en bois, les bénévoles et le public pour votre participation.



## Visite de la sous-préfète :

Le vendredi 21 novembre, Madame Amel Tir, la sous-préfète de l'arrondissement de Gourdon s'est déplacée dans notre commune.

Le conseil municipal et Monsieur le maire étaient présents pour l'accueillir afin de lui présenter les projets réalisés et lui faire part des projets à venir.

Nous la remercions de l'intérêt porté pour notre village.



## SIVU AGE TENDRE : RPI Creysse-Lacave-Mayrac-Meyronne-St Sozy

La rentrée scolaire de septembre 2025 s'est déroulée dans de bonnes conditions. 106 élèves ont repris le chemin de l'école dont 16 Meyronnais(es) : 4 Petites sections ont intégré les effectifs de notre commune.

L'ouverture de la 5ème classe devrait être effective dans le courant du second semestre 2026. Côté personnel du SIVU, un emploi civique nous a été affecté pour l'année scolaire. Nous sommes toujours à la recherche de ce type de contrat, renouvelable à chaque rentrée scolaire. Seuls les jeunes de 18 à 25 ans sont éligibles pour candidater.

### LA VIE A L'ECOLE :

#### Développer le civisme chez les enfants

Cette année comme les dernières années les élèves de l'école de St Sozy ont participé aux commémorations du 11 novembre.

La nouveauté de cette année a été l'élargissement de cette action aux élèves de CE2. Ainsi, les élèves volontaires de CE2, CM1 et CM2 se sont répartis sur les communes de Mayrac, Meyronne et St Sozy.

Ils ont lu des lettres de « Poilus ».

L'action de cette année prend un sens supplémentaire car elle s'inscrit dans le cadre d'un projet initié par le maire de St Sozy, Jean-Philippe Gavet, intitulé " **le Passeport du civisme**"

Cette action à l'échelle nationale est coordonnée par une association en lien avec l'AMF (Association des Maires de France).

Elle a pour objectif d'attribuer aux élèves de CM1 et CM2 un passeport du civisme après avoir mené différentes actions civiques localement.

Dans le cadre du devoir de mémoire, les élèves de CM1 et CM2 ont pu échanger avec 2 portes drapeaux, Jean-Michel Izorche et Guy Héreil.

Ce fut l'occasion d'un échange riche et instructif où le rôle d'un porte-drapeau a été expliqué et l'importance du devoir de mémoire rappelé.



En complément à ce travail sur le devoir de mémoire, les élèves ont rencontré les élus des communes du RPI.

Ce fut l'occasion d'apprendre comment on devient maire, conseiller municipal. Les élèves ont questionné sur les rôles de chacun ainsi que sur la motivation des élus (pourquoi a-t-on envie de devenir conseiller municipal ou maire).

De quoi créer de futures vocations ? L'avenir nous le dira.

Peut-être les premières graines d'un futur conseil municipal enfant... l'idée est lancée.

### *La solidarité, une valeur importante à transmettre*

Toujours dans le cadre du passeport du civisme, une partie est consacrée à la solidarité. C'est dans ce cadre que les élèves de CM1 et CM2 ont reçu la visite de T. Laverdet et M. Buffarot représentant l'antenne de Souillac du secours populaire.

Ils ont expliqué aux enfants les bases de leur engagement de bénévole, les actions conduites par le secours populaire.

Parmi ces actions, en décembre l'opération du Père Noël Vert sera renouvelée. Il s'agit de confectionner des cadeaux pour les enfants issus de familles moins favorisées à partir d'objets, jeux, livres... en bon état mais dont on ne se sert plus.

Les enfants ont été sensibles à cette action et participeront en ramenant de quoi préparer des boîtes cadeaux dans lesquelles seront cachés les dons des élèves.

Ces cadeaux seront remis aux enfants par le secours populaire le mercredi 17 décembre après-midi.

Martine PERIE et Maxime DELCAYRE, titulaires SIVU  
Mme LAVERDET Christine, directrice de l'école

## Composteur collectif et Déchetterie :

### Composteur collectif :

La commune s'est dotée d'un composteur collectif, installé près de la mairie (sur le côté de la salle polyvalente).

Ce composteur collectif a été installé en début d'année 2025 en présence du délégué du SYDED, Mr Topper et de Mélissa Alem l'agent communal chargée d'en suivre la bonne utilisation,

Le but de sa mise en place est de permettre aux habitants de Meyronne n'ayant pas la possibilité d'installer chez eux un composteur individuel, d'orienter leurs biodéchets vers la bonne filière et ainsi de diminuer le poids de leurs poubelles d'ordures ménagères et par voie de conséquence la taxe d'OM .

Ce composteur collectif est à la disposition de tous et peut être utilisé par tout le monde bien sur

### **A noter que ce composteur est aussi utilisé lors**

- De la location de la salle polyvalentes
- Des divers repas organisés par la commune
- Lors de la fête votive

### **Quelques règles de bonnes utilisations :**

- Tous les déchets d'origine végétales sont compostables (Épluchures, thé, café, reste de repas, essuie tout)
- Les agrumes sont acceptés, découpez-les en morceaux pour faciliter le processus de décomposition
- Pas de viandes ni de résidus de poissons
- Matières brunes (feuilles mortes, foin et paille, copeaux de bois, brindille)
- Le piège c'est l'herbe on peut l'incorporer à petite dose une fois séché, le mieux étant de la laisser sur le sol

### Déchetterie

**La déchetterie vous permet de TRIER les déchets trop VOLUMINEUX pour votre poubelle et/ou DANGEREUX pour la santé et l'environnement.**

Ils pourront ainsi être expédiés vers des filières adaptées **pour leur DÉPOLLUTION et leur VALORISATION**

Nous trouvons encore trop souvent, dans les containers marrons, des intrus qui devraient être orienté vers la déchetterie.

Pour info la nouvelle organisation des déchetteries permet la revalorisation de ces déchets en les dirigeants vers des filières de recyclages et de réutilisations.

**A noter que seule la benne « Autres »** sur toutes les bennes disponibles, n'a pas de filière de revalorisation.

Un **PASS** papier ou sur téléphone, vous permet d'accéder aux déchetteries gratuitement et pour un nombre illimité d'accès sur tout le département, il faut juste en faire la demande au SYDED via ce lien [Je demande mon PASS déchèteerie | SYDED du Lot](#)

Souvent nous allons vider nos déchets volumineux en voiture, tant que ces intrus sont dans la voiture autant les mener à la déchetterie.

Si les feuilles et les résidus de tonte ne sont plus acceptés en déchetterie ce n'est pas le cas des branches que vous pouvez toujours déposer.

### **Incivilité dépôt d'ordures ménagères :**



Il a été constaté des déposes de poutres, de gros cartons, vieux mobilier près des containers poubelle de la commune.

Pour rappel, les matériaux de constructions mis au rebus, les cartons de gros volume et les éléments d'ameublement doivent être déposés directement à la déchetterie.

Nous vous remercions par avance de respecter ces règles pour le bon fonctionnement de la commune.

## Bilan 2025 syndicat de l'eau SMECMVD :



Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la  
Vallée de la Dordogne

Lettre  
d'information  
Année 2025

### Nouvelles adhésions de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2026

- Eau potable et Assainissement collectif : Cressensac-Sarrazac et Bétaille
- Assainissement collectif : Floirac, Pinsac, St Michel de Bannières

| <u>Compétence Eau Potable</u><br><u>Communes adhérentes au SMECMVD</u>  | <u>Compétence Assainissement Collectif</u><br><u>Communes adhérentes au SMECMVD</u>  |
|---|--|
| Baladou, Bétaille, Cavagnac, Condat, Cressensac-Sarrazac, Creysse, Cuzance, Floirac, Gignac, Lachapelle-Auzac, Martel, Mayrac, Meyronne, Pinsac, St Denis les Martel, St Michel De Bannières, St Sozy, Strenquels, Le Vignon en Quercy, CC Pays de Fénelon (Borrèze). | Bétaille, Condat, Creysse, Cressensac-Sarrazac, Cuzance, Floirac, Gignac, Lachapelle-Auzac, Le Vignon en Quercy, Martel, Pinsac, St Michel De Bannières, Strenquels. |

### Nouvel organigramme 1<sup>er</sup> janvier 2026

Directrice : Mireille BOURRASSE

Responsable administrative et comptable : Jocelyne TEILHARD

Assistante administrative : Betty TROLLIET - depuis le 1er Novembre 2025.

Le SMECMVD recrute à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026, un technicien qui viendra compléter son effectif : Aurélien CHASSAING.

### Facturation de l'eau potable et de l'assainissement collectif au 1er Janvier 2026

Votre facture comprend :

#### Eau potable

- ✚ la part syndicale, SMECMVD : recettes qui permettent de financer des travaux de réseaux, des ouvrages
- ✚ la part concessionnaire, SAUR : recettes pour assurer l'exploitation du réseau
- ✚ les redevances de l'Agence de l'Eau
- ✚ la T.V.A. (5,5 %)

#### Assainissement Collectif

- ✚ la part syndicale, SMECMVD : recettes qui permettent de financer des travaux de réseaux, des ouvrages
- ✚ la part concessionnaire, SAUR : recettes pour assurer l'exploitation du réseau pour les secteurs de Martel, du Vignon en Quercy, Condat et Strenquels
- ✚ les redevances de l'Agence de l'Eau
- ✚ la T.V.A. (10 %)

Les factures seront établies par notre délégataire : la SAUR.

| Prix au m <sup>3</sup> EAU POTABLE |                           |                         |
|------------------------------------|---------------------------|-------------------------|
| SMECMVD hors MVD                   | MVD                       | PINSAC                  |
| 3,54 € TTC/m <sup>3</sup>          | 3,38 € TTC/m <sup>3</sup> | 2,93€TTC/m <sup>3</sup> |

| Prix au m <sup>3</sup> ASSAINISSEMENT COLLECTIF |                          |                          |                          |                          |                          |                          |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Condat<br>Strenquels<br>Vignon 4 Routes         | Martel                   | Gignac                   | Creysse                  | Cuzance                  | La chapelle-<br>Auzac    | Vignon (Cazillac)        |
| 4,31€ TTC/m <sup>3</sup>                        | 2,90€ TTC/m <sup>3</sup> | 2,82€ TTC/m <sup>3</sup> | 2,53€ TTC/m <sup>3</sup> | 2,57€ TTC/m <sup>3</sup> | 2,23€ TTC/m <sup>3</sup> | 1,42€ TTC/m <sup>3</sup> |

Sur la base d'une facture de 120 m<sup>3</sup>, référence nationale

## Travaux de réalimentation du Causse de MARTEL

### Financement :

Subventions : Agence EAU ADOUR GARONNE, Département, DETR (Dotation d'équipement des Territoires ruraux), emprunts, autofinancement.

### Travaux réalisés (2023-2025) : 2,5 M€

- Sécurisation du Vignon en Quercy et du territoire des Eaux du Doux.
- Portion SOLEV : Travaux anticipés pour l'alimentation du réservoir de Gaillard (Baladou) suite à l'aménagement de la zone artisanale SOLEV par CAUVALDOR.

### Travaux en cours (fin 1er semestre 2026) : 4,5 M€ réalisé sur 5,6 M€

- Construction de 2 réservoirs à « Croix Rempart » à Martel.
- Construction d'une nouvelle station de pompage aux Scourtils à Saint Denis Les Martel.
- Adduction Scourtils - Croix Rempart.

### Travaux à venir (à partir de 2026) : 3,25 M€

- Canalisations liaison Baladou/Bazalgues/Rignac vers Fajou.
- Construction de deux réservoirs à « Gaillard » Baladou.



Station des Scourtils 2025

## Autres travaux

### Travaux d'extension : 2 400 €

- Strenquels : Le Sud : extension de réseau avec prise en charge de 70% par la commune.

### Travaux de renouvellement et de déplacement : 516 000 €

- Mayrac : Garrit Haut
- Floirac : Le Château
- Condat : La Cépède
- Gignac : Lac Férié

- Gignac : Mas del Pech, se termine
- St Denis Les Martel : Pontou
- Pinsac : le Bourg : nouveau branchement
- St Sozy : Les Sarrades
- Borrèze : le Bourg en coordination avec l'enfouissement électrique
- Condat : Quinsou/ les Genestes : en coordination avec l'enfouissement électrique

### Travaux de renforcement : 10 000 €

- Martel : Hameau de Croix Rempart

### Sécurisation du Causse de Floirac : 510 000 € sur 810 000 €

- Travaux en cours de finalisation (2024-2025).



## Qualité de l'eau

Notre eau potable est d'excellente qualité  
Le point sur la Recherche de polluants spécifiques :



-CVM (gaz éventuellement présent dans les canalisations anciennes : avant 1980.) Nous avons démarré une campagne de recherche en 2025 : la campagne estivale s'est effectuée en juillet.

La campagne hivernale est programmée fin 2025 début 2026. Le bilan des résultats déterminera les éventuelles actions à mener.

-PFAS (composé fluoré) : depuis quelques mois la recherche des principaux PFAS est obligatoire dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau potable. En l'état actuel, **aucun PFAS n'a été détecté** ce jour sur notre syndicat.

## Un bilan touristique Lotois 2025 mitigé par rapport à 2024 !

### ✓ Restauration :

La restauration a été particulièrement touchée cet été. Localement, l'Umih du Lot signale des reculs drastiques : en juillet 2025 la fréquentation des restaurants lotois a chuté de 30 à 40 % par rapport à 2024. Les restaurateurs observent que les clients sont là sans finalement consommer en raison de prix élevés et d'un pouvoir d'achat en berne. Ce constat est confirmé par les professionnels : 73 % des restaurateurs lotois se disent « peu » ou « pas du tout » satisfaits de leur saison. En somme, la restauration dans le Lot accuse un net retrait de fréquentation et de chiffre d'affaires en 2025. Même tendance relevée au niveau national.

### ✓ Hôtellerie de plein air (campings, villages vacances...) :

L'hôtellerie de plein air a mieux résisté que la restauration, même si la saison reste loin d'être brillante. Dans le Lot, environ deux tiers des exploitants de campings ont exprimé leur satisfaction, ce qui est relativement élevé. Beaucoup notent une augmentation des réservations de dernière minute qui complique la gestion de leur établissement. En résumé, les campings lotois ont connu une fréquentation plutôt stable. Ceci malgré un recul de la clientèle étrangère et notamment des Hollandais. Mais tirant parti d'une clientèle plus locale. Les résultats du Lot sont un peu en deçà de ceux enregistrés au niveau national.

### ✓ Hôtellerie traditionnelle :

Le secteur hôtelier lotois affiche des tendances plus mitigées. Selon l'UMIH du Lot, le mois de juillet 2025 a vu une fréquentation en recul d'environ 15 % dans les hôtels. Malgré cela, la satisfaction des hôteliers reste meilleure que dans la restauration (environ 71 % de satisfaits). Cette situation locale contraste avec la tendance nationale : la fréquentation hôtelière française a rebondi en 2025 (+4,4 % de nuitées en plus sur la saison estivale par rapport à 2024), portée par les touristes étrangers. Ainsi, bien que le Lot conserve de solides atouts touristiques, ses professionnels hôteliers ont ressenti le contexte économique tendu. Les hôtels lotois terminent la saison sur un bilan en léger retrait, comparé à l'embellie observée ailleurs en France.



## Le Mot des associations :

### COMITE DES FETES :

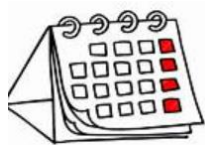
Durant cette année 2025 le comité des fêtes vous a proposé de fêter Pâques en votre compagnie en vous proposant une chasse aux œufs, le 27/04/2025, gratuite ouverte à tous les enfants. Pour accompagner cette fin de matinée un repas « moules frites » vous était proposé.

L'évènement suivant s'est déroulé le samedi 19 juillet par l'organisation de notre traditionnel trail nocturne accompagné d'un marché gourmand.

Cette belle soirée a été un réel succès avec pas moins de 100 coureurs sur chacune des 2 courses proposées et autant de marcheurs.

Nous tenons à remercier particulièrement le restaurant La Terrasse à Meyronne, pour l'organisation millimétrée du ravitaillement effectué par leur soin sur le rocher Sainte-Marie. Chaque participant à l'arrivée, a salué la qualité de ce dernier.

Enfin a eu lieu les 22 & 23 Août notre fête votive.



A VOS CALENDRIERS ... Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer nos manifestations 2026 :

- ✓ Dimanche 12 Avril : chasse aux œufs – moules frites
- ✓ Samedi 18 Juillet : Trail nocturne avec le groupe No Reso
- ✓ Samedi 1er et Dimanche 2 Août : Week-end complet aubades
- ✓ Vendredi 21 et Samedi 22 Août : Fête votive

En ce début d'année nous tenons à remercier l'ensemble de la population pour votre accueil et votre générosité durant notre passage pour les aubades et pour votre participation à nos manifestations.

Le Comité des Fêtes adresse, à chacune et à chacun d'entre vous, ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le comité des fêtes



AMICALE DES ANCIENS :

### **NOEL DE L'AMICALE**

Dans une salle décorée et en présence d'un sapin de Noël illuminé pour la circonstance, nombreux ont été les adhérents qui ont partagé le traditionnel et dernier repas de l'année. Une soixantaine de gourmands ne s'y étaient pas trompés et l'ont apprécié.

L'assistance s'est vue remettre par une charmante invitée, nièce de Benoît LAVAL, adhérent, décédé tout récemment d'un accident, une pochette à son effigie, Cyrille, son frère qui ne pouvait être présent tenait à lui rendre hommage et rappeler que la fête de Noël, que la vie associative seront et resteront toujours la période des échanges et des petites intentions qui rapprochent.

Au cours du discours de bienvenue, la Présidente Huguette BREIT a énoncé les activités passées de l'Amicale. La soirée Gaillac Primeur, le rappel de l'histoire tragique du site de Gabaudet, le succès toujours grandissant du loto de l'automne, l'escapade de Bordeaux vers le site des Lumières, le vide grenier du printemps ont ainsi certifié et confirmé l'attrait de la vie de l'association.



Le Loto



Le Gaillac Primeur



Noël 2025



Voyage à Bordeaux



## ANIM ENFANCE

Bienvenue dans l'univers d'Anim'Enfance : Un lieu d'épanouissement pour petits et grands Anim'Enfance, association active au service des familles de plusieurs communes, anime le quotidien grâce à ses trois structures : la crèche, le centre de loisirs (ALSH) et le Relais Petite Enfance (RPE). Sous la direction bienveillante de Sylvie, Sonia et Isabelle, une équipe engagée accueille chaque enfant avec chaleur et créativité.

Le renouvellement du Conseil d'Administration, le 11 juin 2025, a marqué une nouvelle étape pour poursuivre et enrichir les actions portées par l'ancienne équipe de parents.

Les bénéfices des événements de 2024 permettent, en 2025, d'investir notamment dans de nouvelles poussettes, de nouveaux jeux, du matériel de cuisine et aussi d'offrir le transport en bus des enfants partis à Walygator.

### **Une année 2025 pleine de moments forts :**

Anim'Enfance a proposé tout au long de l'année des sorties (Parc animalier, Walygator, Train de Martel, ...) et des événements festifs comme le Carnaval ou Halloween, favorisant découverte et partage. Ces activités créent des souvenirs inoubliables et renforcent les liens entre familles, enfants et professionnels.

Un engagement au service des familles

- **Crèche** : un cocon pour accompagner les premiers pas des tout-petits.
- **Centre de loisirs** : un lieu de jeux et de découvertes pour les enfants scolarisés.
- **Relais Petite Enfance** : un soutien essentiel aux familles et assistantes maternelles.

En 2026, Anim'Enfance et l'APE vous donnent rendez-vous lors des diverses manifestations. Rejoignez-nous pour une année riche en rencontres, rires et épanouissement !

À très bientôt avec Anim'Enfance !

## LES ANCIENS COMBATTANTS : Mémoire et Partage :

L'année écoulée a été riche en commémorations et en moments de partage pour l'association des anciens combattants de nos communes. Les cérémonies du 8 mai, du 22 juillet et du 11 novembre ont vu une belle participation des enfants, grâce à l'implication de Christine Laverdet, directrice de l'école du RPI, qui a su sensibiliser les élèves à l'importance du devoir de mémoire en recevant début novembre nos porte-drapeaux dans les classes de CM1 et CM2. Elle a accompagné les élèves volontaires lors des cérémonies.

Nos porte-drapeaux, Guy Héreil pour la commune de Mayrac et Jean-Michel Izorche pour St-Sozy, ont été honorés pour leur engagement fidèle lors des cérémonies locales et des hommages rendus aux anciens combattants disparus. Un grand merci à eux, ainsi qu'à Gilles Barres pour Meyronne et Anthony Suau jeune habitant de Mayrac. Anthony a récemment suivi la formation de porte-drapeau et assuré le rôle de maître de cérémonie.

Grâce aux démarches de Fabrice Planiol élu à Mayrac, la cérémonie du 11 novembre a également été marquée par la présence d'une délégation de Sapeurs-Pompiers, composée du Sergent Adrian Courrejou, du Sapeur-Pompier 1ère classe Albin Sournac et de la Jeune Femme Sapeur-Pompier Nina Planiol. Leur participation a apporté une dimension supplémentaire de solennité et de reconnaissance à cet hommage, soulignant l'engagement de toutes les générations au service de la mémoire et de la solidarité



Le 26 mai 2025, les membres de l'association étaient également présents lors de la cérémonie de l'école de gendarmerie de Tulle réalisée devant la stèle à proximité du gymnase de Saint-Sozy.

Le soutien des communes et des conseillers départementaux, tant humain que financier, permet de maintenir vivantes ces commémorations. Pour continuer cette mission de mémoire, l'association invite tous les bénévoles à rejoindre ses rangs. N'hésitez pas à contacter les membres du bureau ou la mairie pour plus d'informations.

### **Le Bleuet de France fête ses 100 ans**

En 2025, le Bleuet de France célèbre son centenaire. Cette petite fleur bleue, symbole de mémoire et de solidarité, est née dans les tranchées de la Première Guerre mondiale. Elle rappelle l'espoir, la résilience et le soutien envers tous ceux qui ont combattu et souffert pour la France. Porter le Bleuet, c'est perpétuer le souvenir et affirmer notre engagement à ne jamais oublier.



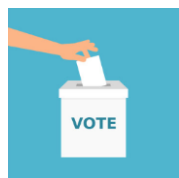
## Flashs infos importantes :



### Sensibilisation aux gestes qui sauvent GQS:

Le samedi 31 janvier à 10H00, les pompiers de Brive vous proposent une formation de 2h00 à la salle des fêtes pour vous sensibiliser aux gestes qui sauvent dont l'objectif est d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

Cette formation est totalement gratuite, il suffit juste de vous inscrire auprès de la mairie.



### Élections municipales du 15 et 22 mars 2026 :

Concernant la commune de Meyronne : commune de – 1000 habitants, compris entre 100 et 500 habitants et dont le nombre de siège à pouvoir est de 11 élus

#### ➤ **Que dit la réforme ?**

- La liste des candidats est obligatoirement composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (parité) c'est une liste bloquée.
- L'ordre établi des candidats(es) ne préjuge en rien de la désignation du futur maire, ni l'ordre des adjoints qui relèvent exclusivement du vote du conseil municipal après les élections
- Liste bloquée signifie qu'il n'est pas possible de panaché ni de rayé les candidats (es) sous peines d'être déclarés NUL
- La liste est réputée complète à partir de 9 candidats(es) même s'il y a 11 sièges à pouvoir
- Afin d'anticiper les possibles vacances de postes lors du mandat (décès /démission/déménagements/etc ), la liste peut être composée de 13 noms. Le /la conseiller (re) remplaçant est le candidats(es) arrivant de suite après le dernier élu sur la liste.

#### **Dates du dépôt des listes**

**Pour le premier tour :** le 3eme jeudi avant le 1<sup>er</sup> tour et avant 18h

**Pour le deuxième tour :** Le mardi qui suit le 1ier tour avant 18 h

#### ➤ **Résultat :**

L'élection est acquise au premier tour lorsqu'il n'y a qu'une liste ou lorsqu'en présence de deux listes, l'une recueille la majorité des suffrages exprimés

Dans le cas contraire un deuxième tour s'impose, seule les listes ayant obtenu 10 % des suffrages exprimés peuvent y participer,

La liste ayant obtenu le plus de voix obtient d'office la moitié des sièges + 1, les autres sièges sont répartis suivant la règle de la répartition proportionnelle

#### ➤ **Rappel**

Les voix exprimées = le nombre d'électeurs – les nuls et les blancs

Les blancs = enveloppes vides ou avec une feuille blanche n'exprimant pas une décision  
Les nuls = Bulletins non conforme (rayures/ comportant un signe de reconnaissance / nom non déclaré comme candidat(e) ).

### **L'arrêt du réseau cuivre :**

Prévu fin 2026, l'arrêt du réseau cuivre entraîne la fin de l'ADSL et du téléphone de maison. Actuellement une campagne d'information est en cours menée par ALLfibre mandaté par le département du Lot,

Pas de panique plusieurs solutions de rechange existent :

Le téléphone portable,

L'installation de la fibre.

Attention : Vous êtes absolument libre de choisir votre fournisseur (Orange/SFR/etc)

N'hésitez à vous faire aider par votre entourage (enfants /parents /amis /entourage proche) afin de pouvoir sélectionner ce qui vous correspond le mieux (forfait /portable/etc),



### **Les anciennes tuileries et briqueteries du Nord du Lot**

Les archives locales et départementales gardent la mémoire d'ateliers de tuilerie/briqueteries et chaufourniers établis dans le Nord du Lot. Leur nombre a progressivement augmenté à partir du XVII -ème siècle et ont progressivement disparus au cours du XIX -ème siècle, début XXème siècle.

Les habitations étaient principalement recouvertes de toit en paille de seigle (chaume) mais représentant un trop fort risque d'incendie, ils sont progressivement remplacés par des toits en tuiles pour les plus aisés.

Dans le Nord du Lot, à partir du XVIIIème siècle ce sont les tuiles plates et accessoirement les tuiles canal fabriquées en argile qui sont utilisées. Elles sont fabriquées artisanalement pour un usage local et souvent par les paysans. D'où de multiples petites fabriques qui produisaient à la demande pour leur voisinage.

En 1831, on compte 81 fours en Quercy.

L'implantation des tuileries/briqueteries était choisie en fonction de plusieurs critères : la proximité d'un gisement d'argile, la présence d'un point d'eau, un chemin d'accès carrossable et d'un terrain relativement plat exposé aux vents dominants pour le séchage et facilité le tirage du four lors de la cuisson.

Les tuileries et briqueteries produisaient des tomettes de terre cuite, mulots, tuiles plates à crochet, tuiles mécaniques, tuiles canal, briques pleines, briques creuses et briquettes.

La production des tuiles et des briques était rythmée par les saisons : l'extraction de la terre et le ramassage du bois en hiver ; le séchage naturel, la fabrication et la cuisson en été. La fabrication s'étalait à la bonne saison entre le printemps et l'automne.

L'extraction de l'argile était le travail le plus pénible. Pour extraire l'argile, il était nécessaire de dégager la terre arable et de rendre accessible le gisement afin d'extraire l'argile à l'aide d'une remorque tirée par un cheval ou un bœuf. Il fallait ensuite la laisser pourrir pendant des mois, puis la mélanger à une terre maigre servant à dégraisser. Une fois l'argile brute obtenue, il fallait l'étaler au sol, puis mélangée avec de l'eau, la pétrir sous les pieds des hommes ou les

sabots des animaux puis retirer à la main les cailloux et agglomérats. Il fallait purifier au maximum l'argile afin d'en faciliter le façonnage.

L'argile était ensuite placée dans des moules ou des cadres puis passer au séchage avant la cuisson.

La cuisson d'une fournée durait environ une semaine ; 2 jours à petit feu, 3 jours à grand feu et 2 jours à 3 jours pour le refroidissement. La température du four atteignait entre 900 et 1000 degrés.

Sur la commune de Meyronne 2 tuileries sont identifiées : La tuilerie de la Garrigue dite Vayssouze et la Tuilerie Paret à Pata.

✓ La tuilerie de la Garrigue dite Vayssouze :

On y fabriquait des tuiles diverses, des briques et de la chaux. Antoine Vayssouze est né le 21 septembre 1850 à Meyronne, son beau-fils Adolf Rougié avec sa femme Hortense Vayssouze a poursuivi l'exploitation de la tuilerie jusque 1906-1910. Le Hangar a été détruit mais le four est assez bien conservé.

✓ La tuilerie Paret à Pata :

François Paret est né à Meyronne le 16 juin 1867. Il est marié à Antoinette Trivié, né le 16 juillet 1871 à Cuzance. Ils habitent à Pata avec leur fils Louis Jean mort pour la France en 1917. Leur Neveu Antoine Trivié cesse son activité de tuilier en 1931. Le four a briques a disparu lors de la construction d'un hangar à usage agricole.

Il reste quelques vestiges de tuiles plates à crochet qui ont été conservés par des couvreurs ou des habitants portant des marques comme des pattes d'animaux ou des inscriptions diverses (nom, des dates...).

La statue de la Vierge en pied présente sur la façade Nord de l'église de Meyronne est en terre cuite.

Elle provient sans doute d'une des deux tuileries en activité dans le village à cette époque.

*Source : Les anciennes tuileries, briqueteries et fours à chaux du nord du département du Lot, Jean Pierre Girault.*



Photo du four en 1970, Collection Mme et M. ROUGIE

## *Rocamadour-Alvignac : Un parc photovoltaïque de 50 hectares va être créé sur le site de Viroulou*



Il sera situé sur une partie du camp militaire de Lacalm

À l'issue de la réunion du comité de projet de Viroulou, qui s'est déroulée le mardi 4 février 2025 à Alvignac, Claire Raulin, préfète du Lot, assistée d'Amel Tir, sous-préfète de l'arrondissement de Gourdon, du Colonel Pascal Ségui, commandant du C.N.I.C.G. de Gramat, de M. E. Pajot directeur de Pôle photovoltaïque de l'Agence de Gestion de l'Immobilier de l'État (Agile) et d'Alfred Terlizzi, maire d'Alvignac, a tenu un point presse.

L'information importante fournie par la préfète et développée par M. Pajot est le projet d'un parc photovoltaïque (PV) au sol. Ce parc sera implanté dans la partie nord-est de l'emprise, sa superficie sera de 51 ha pour une superficie totale du camp de Viroulou de 200 ha.

La préfète précisa « Les enjeux de ce projet sont multiples. Ce parc PV sera le plus grand parc du Lot, il va produire 66 GWh, soit la consommation de 35 000 foyers (1/6 de la population du Lot). Il permettra d'augmenter la part d'énergies renouvelables dans la production d'électricité dans le Lot. À ce jour, 1/3 de la consommation électrique du Lot provient des énergies renouvelables dont la capacité de production est de 100 GWh. Nous devons tendre vers une capacité de 420 GWh à horizon 2030. Les enjeux de protection de l'environnement et de la biodiversité seront tenus. Les zones fortes en biodiversité ne seront pas impactées. Un autre enjeu est la cohabitation avec les activités actuelles et futures du CNICG de Gramat (formations cynophiles, entraînements sur le terrain). Celles-ci ne seront pas impactées par la construction du parc PV. Enfin, un dernier enjeu est celui des ambitions et des besoins du territoire. Les collectivités qui le souhaiteront seront invitées à participer à ce projet dont le coût total est de 59 M€ ».

Le colonel Segui insista sur le fait que l'existence de ce parc PV ne nuira en rien aux activités conduites par le CNICG sur le camp, activités qui vont monter en puissance. M. Terlizzi se félicita de l'existence de ce projet qui prend en compte les enjeux précités. M. Pajot précisa le calendrier : le permis de construire sera fourni dans les 4 à 5 semaines à venir et les travaux devraient démarrer fin 2027 pour une mise en service fin 2028.

# Votre espace particulier D'IMPOTS.GOUV évolue :

## VOTRE ESPACE PARTICULIER D'IMPOTS.GOUV ÉVOLUE

## POUR EN SAVOIR PLUS

**VOS CONTACTS**

Pour tout renseignement sur ce nouveau service en ligne, adressez-vous au **centre des Finances publiques indiqué sur votre facture**.

Nos agents sont là pour vous accompagner dans la transition numérique.

**LA DGFIP À VOTRE SERVICE**  
**VOS FACTURES LOCALES SERONT BIENTÔT EN LIGNE !**

Vous avez l'habitude de déclarer vos revenus et de payer vos impôts à partir de votre espace « particulier » sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr). Cet espace sécurisé, protégé par vos identifiants et mot de passe, comportera désormais un nouveau service : **la consultation de vos factures locales et hospitalières**.

Aussi, dès l'automne 2021, vous pourrez retrouver dans votre espace particulier les factures de la collectivité qui participe à l'expérimentation nationale de ce service. En parallèle, vous recevrez toujours vos factures par courrier postal.

**À noter - Dans un avenir proche, [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) intégrera également les factures d'hôpital.**

Retrouvez la DGFIP sur

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
juillet 2021

## DES FACTURES DÉMATÉRIALISÉES PAYABLES EN LIGNE

## COMMENT TROUVER ET PAYER EN LIGNE UNE FACTURE LOCALE SUR IMPOTS.GOUV.FR

Vous recevez encore certaines factures locales (pour l'eau, la crèche ou les transports scolaires, par exemple) par courrier postal.

À compter de l'automne 2021, votre collectivité participe à une expérimentation lancée par la direction générale des Finances publiques (DGFIP).

Vous avez, sans doute, été averti récemment de cette innovation par courriel : **vous pourrez bientôt consulter et payer en ligne vos factures pour des services publics locaux, dans votre espace personnel d'impots.gouv.fr**. Pour cela, vous n'avez aucune démarche à faire.

**1- Je me connecte à mon espace « particulier »** grâce à :

- mon numéro fiscal de 13 chiffres
- une identification avec France Connect

**2- J'identifie le nouveau service « Consulter vos Factures locales et hospitalières »**

**3- Je consulte la facture** qui m'intéresse

**4- Je paye en ligne** par carte bancaire ou par prélèvement unique sur mon compte en banque

**5- Si je suis satisfait(e), j'opte pour l'option « zéro papier »**. Comme les documents fiscaux, les factures seront disponibles sur l'espace pendant plusieurs années.

**6- A l'avenir, je serai averti(e) par courriel** de l'arrivée de toute nouvelle facture

**Vos options**

• Vos documents

Choisissez le « zéro papier » pour :

- Vos avis d'impôt sur le revenu
- Vos avis d'impôts locaux
- Vos factures locales
- Vos factures hospitalières

**À noter - Si vous utilisez déjà l'espace « famille » du site Internet de votre collectivité pour télécharger ou payer certaines factures locales, le processus ne change pas. Le nouveau service en ligne concerne uniquement des factures qui, jusqu'à l'automne 2021, n'étaient pas disponibles sous format électronique.**

Se connecter avec FranceConnect

CONSULTER VOS FACTURES LOCALES ET HOSPITALIÈRES

CONSULTER MES DOCUMENTS

PAIEMENTS

FACTURES LOCALES ET HOSPITALIÈRES

Nouveaux documents disponibles

Banque FinancesPubliques

Vous avez opté pour la consultation de vos documents directement dans votre espace particulier d'impôts.gouv.fr

Vos documents (à dessein de documents) disponibles sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou dans l'application mobile Impôts.gouv

- 1 Facture locale

Accéder à mon espace

La Direction générale des Finances publiques

# RÉGULATION DES MEUBLÉS DE TOURISME À L'ÉCHELLE LOCALE :



## BAILLEURS

### COMMENT LOUER UNE RÉSIDENCE SECONDAIRE MEUBLÉE EN TOURISTIQUE ?

**Déclaration obligatoire** des meublés touristiques sur un fichier national pour les **résidences principales**.

A partir du 20 mai 2026, cette déclaration sera à faire en ligne sur une plateforme dédiée. Ce dispositif remplace la déclaration auprès des communes, qui sont déchargées de cette mission.

### Baisse des avantages fiscaux

L'abattement fiscal pour les meublés classés et chambres d'hôtes **passa de 71 % à 50 %**, dans la limite de 77 700€.

Pour les meublés non classés, il est **réduit à 30 %** avec un plafond de 15 000€ de revenus locatifs.

### DPE obligatoire

Pour tous les meublés touristiques soumis au contrôle de la police du maire, le DPE doit être classé entre A et D.



## RÉGULATION DES MEUBLÉS DE TOURISME À L'ÉCHELLE LOCALE



" LA LOI DU 19 NOVEMBRE 2024 RENFORCE LES OUTILS DE RÉGULATION À DESTINATION DES ÉLUS "



## LES SANCTIONS

**Nouvelles sanctions** à l'encontre des loueurs, des plateformes ou des intermédiaires, pour punir les **fausses déclarations** lors de l'enregistrement allant de **10 000€ à 100 000€**.

**Certaines amendes civiles** prononcées par le juge, sont transformées en **amendes administratives**, prononcées directement par le maire.

### Logement sans DPE

Une amende administrative pouvant aller jusqu'à **5 000€** pourra être infligée, remplaçant les amendes civiles dont les procédures étaient décourageantes et les effets limités.

Face à l'essor des plateformes d'intermédiation pour la location de meublés touristiques, la récente **loi sur la régulation des meublés de tourisme** donne aux collectivités territoriales de nouveaux outils, afin de **préserver l'offre de logements** pour les résidences principales.

Elle renforce et complète la **boîte à outils** à la disposition des collectivités territoriales et particulièrement des communes, pour préserver le tissu résidentiel local tout en permettant un développement touristique raisonné.

• **Informations** à retrouver sur le site du Ministère : <https://www.enologie.gouv.fr/politiques-publiques/acces-logement>

• **Contact** DDT du Lot - Unité Habitat Logement  
ddt-sgsvd@lot.gouv.fr  
05 65 23 60 60



Les meublés de tourisme relèvent principalement du code du tourisme (articles L. 324-1 à L. 324-2-1) et du code de la construction et de l'habitation.

## LES ENJEUX

Lutter contre le logement vacant et l'excès de résidences secondaires sur le territoire

Agir sur la pression des prix de l'immobilier dont l'inflation liée à l'augmentation du nombre de résidences secondaires exclut dudit marché les populations locales  
Garder le maintien de la vitalité des centre-villes et centre bourgs



## ÉLUS

### LES OUTILS POUR PRÉSERVER LES RÉSIDENCES PRINCIPALES ET RÉGULER LES RÉSIDENCES SECONDAIRES MEUBLÉES ?

#### LE CHANGEMENT D'USAGE

Appliqué par la commune, les nouveaux meublés doivent obtenir une autorisation pour un changement d'**usage** appelé **commercial**.

#### LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Pour les communes dont le taux de résidences secondaires est déjà supérieur à **20 %** (INSEE 2021), il peut déterminer des zones où toute nouvelle construction devra être une **résidence principale**.

#### LA RÉDUCTION DU NOMBRE DE JOURS DE LOCATION

Jusqu'à **90 jours/an** au lieu de **120 jours/an**.

Les pouvoirs des maires sont élargis pour mieux réguler les locations de meublés touristiques.

## DES SOLUTIONS ADAPTÉES AUX COMMUNES DU LOT

6 EPCI sur 9 sont concernés par une **surreprésentation** :

- du logement vacant (supérieur à la moyenne nationale de 8,2 % en 2023)
- de résidences secondaires (supérieur à 20%).

ZONES A-U

### PLUI

Le plan local d'urbanisme intercommunal peut introduire des servitudes dans les zones A-U pour interdire le logement touristique.

90 jours maxi

### JOURS DE LOCATION

Sur l'ensemble du territoire communal, il existe une possibilité de limiter temporairement le nombre de jours de location, afin de permettre aux actifs locaux de se loger, notamment les saisonniers.



Ces dispositions permises par la loi n'ont pas vocation à être utilisées en l'absence de tensions sur l'offre de logements.



Il est nécessaire de **se concerter sur l'application de ces outils au niveau de l'EPCI** afin d'avoir une répartition cohérente entre offre touristique et nécessité de logements pour les habitants.



## *Etat civil de l'année 2025 :*



### Naissance :

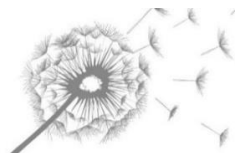
- ✓ Louis Baladre né le 3 mai 2025



### Mariage :

*Ils se sont dit « oui » :*

- ✓ Emmanuelle Thamie et Lotfi Haïmer le 04 Juin 2025



### Nous ont quitté :

- ✓ Fernande Lachieze le 16 avril 2025
- ✓ Martine Marets le 23 Avril 2025
- ✓ Annette Walker le 7 juillet 2025



Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants et nous vous invitons à vous présenter en Mairie pour faire connaissance.

Si vous emménagez au sein de la commune ou si vous la quittez, Faites-le savoir auprès du secrétariat de Mairie.

La secrétaire est à votre disposition pour ;

- Faciliter vos démarches
- Répondre à vos demandes ou vous remettre d'éventuels courriers, toujours plus nombreux à arriver à la mairie faute de pouvoir être remis au destinataire.
- Apporter des réponses aux questions que vous vous posez dans les domaines administratifs, éducatifs, culturels, sociaux ou sportifs.

N'hésitez pas à contacter la mairie au 05 65 32 25 96 ou connectez-vous sur le site [www.meyronne.fr](http://www.meyronne.fr)



### **Car Itinérant Cauvaldor Services :**

En s'appuyant sur le dispositif national France services, Cauvaldor a lancé son car des services publics itinérants pour accompagner les habitants des communes les plus isolées dans les démarches administratives : emploi, retraite, logements, santé, besoin en formation, etc...L'accueil se fait sans rendez-vous aux dates de passage et horaires d'ouvertures :

**A Meyronne les mardis 20/01, 17/02, 17/03, 14/04, 12/05, 09/06 de 9H30 à 12H00**

Vous pouvez joindre également ces intervenants dans les structures Cauvaldor en dehors du passage du car.

Emmanuelle Thamie : 06 49 22 13 65/Stéphane Michel : 06 49 22 13 64

[cardesservicespublics@cauvaldor.fr](mailto:cardesservicespublics@cauvaldor.fr)

## **Informations utiles :**

Secrétariat de la Mairie :

Horaires d'ouverture : Mercredi de 8h30 à 12h00 et Vendredi 13h30 à 17h00



05 65 32 25 96



[mairie-meyronne@info46.fr](mailto:mairie-meyronne@info46.fr)

Déchetterie :

Martel :



05 65 27 19 42

Mardi et Vendredi de 14h – 18h / Mercredi, Jeudi et Samedi de 9h- 12h

Souillac :



05 65 37 08 22

Lundi et Jeudi de 14h- 18h/ Mardi, Mercredi, Vendredi de 9h- 12h et 14h- 18h

Samedi 9h- 12h et 14h- 17h



Bureau de Poste de Saint Sozy :



05 65 32 20 00

Du Lundi au vendredi de 14h- 16h30



18

Samu : 15

Gendarmerie de Souillac : 05 65 32 78 17

SAUR : 05 81 91 35 07

Dépannage EDF : 0972 675 046

Dépannage relais télévision : [www.tdf.fr](http://www.tdf.fr)



05 65 27 02 10



[Contact@cauvaldor.fr](mailto:Contact@cauvaldor.fr)



Un défibrillateur est en service à l'entrée de la salle des fêtes



Wifi gratuit sur la place du village



Aides aux logements 2024 (Achat, Location et Rénovation :

<https://comparateur-ade.com>

